



TREMLIN SCENES CROISEES 2019

VILLE DE LA TESTE DE BUCH Services Culture et Jeunesse



OBJET

La ville de La Teste de Buch organise un Tremplin dans le cadre du dispositif « **Tremplin Scènes Croisées** » organisé par la Rock School Barbey. Au total huit communes du département de la Gironde participent.

ARTICLE - I

Le Tremplin scènes croisées s'adresse aux musiciens et groupes amateurs. Le principe est de permettre aux candidats de se départager lors d'une finale, organisée le 23 avril 2020 sur la scène du ZIK ZAC à La Teste de Buch. Les modalités de participation au Tremplin et de désignation de ses lauréats sont décrites dans le présent règlement.

ARTICLE - II

L'inscription au tremplin se déroule jusqu'au 15 janvier 2020 à 17H00. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la ville : <http://www.latestedebuch.fr>. Toute participation enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte par l'organisateur. Le formulaire (format Word) dûment rempli sera à adresser par mail à l'adresse: culture@latestedebuch.fr. Le candidat devra obligatoirement joindre une maquette ou préciser le lien (soundcloud, bandcamp, youtube...) donnant accès aux trois titres qu'il(s) souhaite présenter.

ARTICLE - III

Le Tremplin est ouvert à toute personne s'étant inscrite sur le site <http://www.latestedebuch.fr>. Une autorisation parentale pour les joueurs mineurs sera demandée lors de l'inscription, permettant au candidat de participer au Tremplin et de se produire sur scène.

ARTICLE - IV

En cas de sélection des mineurs pour la finale du tremplin scènes croisées, la municipalité décline toutes responsabilités de prise en charge sur le site de l'évènement. L'enfant sera placé sous la responsabilité des représentants légaux.

ARTICLE - V

Pour la restauration, un buffet dédié aux artistes sera proposé sur place. L'organisation ne prend pas en charge les repas des accompagnants.

Un lieu sera aménagé pour la détente des artistes.

ARTICLE - VI

Les participants doivent se rendre disponibles le jour de la manifestation à partir de 14 h pour les balances. Chaque artiste ou groupe sélectionné, devra fournir aux organisateurs une fiche technique (avant le 10 février inclus). Un accompagnement par des professionnels liés à l'organisation peut être proposé pour sa réalisation.

ARTICLE - VII

Les candidats doivent proposer **trois compositions** (libres de toute contrainte) pour la présélection. Les participants au Tremplin seront sélectionnés lors d'une commission d'écoute par un jury de professionnels de la musique. En fonction de nombre de groupes s'inscrivant à ce tremplin, le jury retiendra 5 groupes au maximum. La liste sera communiquée le 14 février 2020, sur le site internet de la ville: www.latestedebuch.fr

La phase finale se déroulera sur la scène du Zik Zac" à La Teste de Buch,. Les finalistes seront départagés à l'issue de la soirée par le même jury de professionnels. Le jury attribuera un « **Prix du jury** » donnant au premier lauréat l'accès au concert « Tremplin Scènes Croisées » à la **Rock School Barbey** à l'automne 2020 (date non communiquée à ce jour). Le public attribuera un **Prix du public** permettant au second lauréat d'être programmé sur le Festival Les Musicales qui aura lieu en 2021.